

Dans l'intervalle, Maurice Duguet s'était déchargé de ses fonctions de chef de travaux, et, un peu plus tard, de celles de répétiteur de chimie générale. La raison qu'il avait invoquée était l'état de sa santé. Il est vrai que celle-ci n'était pas brillante et l'origine de certains troubles qu'il ressentait doit sans doute être attribuée à l'action nocive de substances dont il avait entrepris l'étude. Je crois cependant que la pensée intime de notre collègue était tout autre. La chimie ayant considérablement évolué, Duguet, mu par un scrupule qui lui fait le plus grand honneur, craignait de ne plus être à la hauteur de sa tâche. Il avait bien tort, car l'expérience considérable qu'il avait accumulée pendant tant d'années passées dans les laboratoires de chimie en faisait pour les jeunes étudiants qui abordent cette science un initiateur précieux, mais ce trait le dépeint tout entier. Pendant toute sa carrière, Maurice Duguet fut un modèle de conscience et de probité scientifique et professionnelle. Chacun de ses cours était préparé avec le plus grand soin. La perspective de manquer une leçon lui était intolérable, à tel point que, déjà touché par la maladie, il commit l'imprudence de se rendre encore à l'Université pour y faire une leçon qui, hélas ! devait être la dernière. Remplir ses devoirs académiques a été le but essentiel de sa vie : qu'elle serve d'exemple aux jeunes générations !

Il est mort sans souffrances, au moment où il paraissait se rétablir et, toujours consciencieux, faisait des projets pour l'organisation de la prochaine session d'examens. Modeste et sympathique, il était aimé de tous ses collègues et de tous ses élèves. Aussi, le deuil qui frappe Madame Duguet et sa famille touche-t-il également l'Université : et c'est de tout cœur que nous nous y associons.

* * *

La Commission Administrative du Patrimoine de notre Université a été cruellement éprouvée par la mort du **Vicomte Paul Berryer**.

La loi du 5 juillet 1920, qui accorde la personnalité civile aux universités de l'Etat, stipule que la Commission Administrative de notre Patrimoine propre peut comprendre quatre membres n'appartenant pas au corps professoral. Paul Berryer fit partie du groupe des quatre personnalités que notre Commission s'adjoignit dès le début de son existence, en même temps que MM. Emile Digneffe et Marcel de Fraipont, qui siègent encore avec nous, et Paul van Hoegaerden, décédé le 22 juillet 1922.

Entré en fonctions le 25 février 1921, Paul Berryer a pris une part active à toutes les délibérations de la Commission Administrative jusqu'au moment où ses forces le trahirent, peu de temps avant sa mort, c'est-à-dire pendant près de quinze ans. Remplissant son mandat avec une assiduité et un dévouement exemplaires, il s'était acquis toutes les sympathies. Les membres de notre Commission conserveront de lui le souvenir d'un collègue aussi courtois que soucieux de servir au mieux les intérêts qui lui avaient été confiés. L'Université de Liège n'oubliera pas les services qu'il lui a rendus dans l'exercice d'une mission toute nouvelle, par conséquent délicate et pleine d'imprévus et d'une importance capitale pour l'avenir de notre Institution. Elle présente ses respectueuses condoléances à la Vicomtesse Berryer et ses enfants.

* * *

Le 19 novembre 1935, on conduisait à sa dernière demeure, dans un petit village du Brabant, un grand Belge, qui mérite à des titres divers la gratitude de ses compatriotes, **Emile Francqui**. Pour nous, les universitaires et les hommes de science, Emile Francqui est avant tout le promoteur des nombreuses fondations dont l'ensemble constitue une organisation unique au monde, créée pour assurer le recrutement de l'élite intellectuelle du pays et fournir à nos savants les moyens de travailler en toute liberté d'esprit. Cette œuvre magnifique qu'il a réalisée, Emile Francqui n'a cessé de s'en